

<http://www.ujfp.org/spip.php?article6490>



# Salah Hamouri : la France botte en touche une nouvelle fois

- Pour comprendre - Analyses, opinions & débats -



Date de mise en ligne : vendredi 29 juin 2018

---

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

---

**Par Pierre Barbancey. Publié le vendredi 29 juin 2018 sur le site de l'Humanité.**

**Sollicité par l'Humanité, le ministère français des Affaires étrangères se borne à « espérer » la libération de ce ressortissant français incarcéré depuis dix mois dans le cadre de la « détention administrative », alors qu'aucune charge ne lui a été signifiée.**

Mercredi, le ministère israélien de la Défense a demandé à nouveau [une détention administrative de trois mois](#) à l'encontre de Salah Hamouri. Une « cour de justice » doit statuer, dimanche, sur cette demande. Cet acharnement d'un gouvernement d'extrême-droite israélien n'est pas étonnant. Ce qui l'est plus, en revanche, c'est l'attitude des autorités françaises.

Que ce soit le président de la république, Emmanuel Macron, ou son ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, aucun des deux hommes n'a évoqué publiquement le cas de Salah Hamouri. Le chef de la diplomatie a été forcé d'en parler dans l'hémicycle, interrogé par les députés du PCF et de la FI. Il a répondu sans grande conviction. On a évoqué plusieurs interventions d'Emmanuel Macron lors de rencontres avec Benjamin Netanyahu. Mais on ne sait pas ce qu'a répondu le Premier ministre israélien. En tout cas, une chose est claire : s'il y'a bien eu intervention de la France, elle n'a eu aucun effet. Pourquoi, alors, ne pas faire plus de publicité au cas de Salah Hamouri, comme cela a été le cas pour Loup Bureau, journaliste français qui était emprisonné en Turquie ? Interrogé dès mercredi par l'Humanité, le ministère des Affaires étrangères ne souhaitaient pas réagir immédiatement, arguant de la « complexité de la situation de M. Hamouri » (sic) et attendant plus d'informations des diplomates sur place. La formule est étrange après dix mois d'incarcération de ce Français.

## **Demande de dossier ? Demande de libération ?**

Jeudi, nous avons reçu un communiqué du ministère des Affaires étrangères. « Nous ne pouvons que regretter cette décision, sur laquelle doit se prononcer la justice israélienne dans les prochains jours », peut-on lire, soulignant que « nous n'avons cessé, depuis l'arrestation de M. Hamouri, de transmettre des demandes précises aux autorités israéliennes, pour qu'il soit mis fin au régime de sa détention administrative. ». On ne ne sait pas quelles sont ces demandes. Demande de dossier ? Demande de libération ? Ce mot n'apparaît qu'en fin de communiqué en ces termes : « Dans l'attente de sa libération, que nous espérons rapide, M. Salah Hamouri continuera de bénéficier de la protection consulaire prévue par la Convention de Vienne, au titre de laquelle il a pu recevoir, depuis le début de sa détention, des visites régulières des autorités consulaires françaises ». Voilà ! Le ministère « espère » la libération de Salah Hamouri en évoquant les interventions du président, dont la dernière en date du 5 juin, lorsqu'il a reçu en grandes pompes Netanyahu. Emmanuel Macron a « renouvelé notre demande qu'il soit mis fin à la détention administrative de M. Salah Hamouri. Ces demandes faites par le président de la République et le ministre sont relayées avec constance auprès des autorités israéliennes en vue de leur mise en oeuvre. »

Mais de libération il n'en est toujours pas question.